

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF**  
**BUDGET ANNEXE DES PARKINGS D'EVRY-COURCOURONNES**  
**EXERCICE 2021**

Le budget soumis au vote du Conseil Municipal est présenté en deux sections :

- dans la première, sont prévues et autorisées les opérations d'exploitation
- dans la seconde, sont prévues et autorisées les opérations d'investissement

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4, il est rappelé qu'au sein du budget annexe parkings, les montants en dépenses et recettes sont exprimés Hors Taxes.

**I. Présentation générale du budget annexe Parkings 2021**

Le budget total 2021 s'élève à 387 325,00 € contre 726 277,76 € en 2020 (-46,67%). Ainsi le volume 2021 est en baisse de 338 952,76 €. Cette diminution s'explique par l'absence de reprise de résultat 2020 sur le budget primitif 2021, et également par une année 2021 peu commune (fermeture des universités et de certains services, couvre-feu...).

Le résultat de l'exercice 2020, sera repris lors du budget supplémentaire. En 2020, nous avons repris le résultat antérieur après le vote du compte administratif compte tenu du calendrier budgétaire qui nous a permis de voter le budget primitif 2020 en juillet 2020.

Tout comme le budget précédent, le projet de budget 2021 qui est soumis au vote propose un budget en HT composé de deux sections distinctes : la section d'exploitation et la section d'investissement.



La variation sur la section de fonctionnement s'établit sur une progression de +18,45% et -72,09% pour l'investissement. En total, pour les deux sections, cela conduit à une baisse cumulée de 46,67% qui est due à l'absence de reprise des résultats antérieurs. Cette diminution est plus visible sur la section d'investissement.

## II. Présentation de la section d'exploitation

La section d'exploitation est équilibrée à hauteur de 241 565 € comme suit :

DEPENSES D'EXPLOITATION	BUDGET 2021			BUDGET 2020		
	BP 2021	Evolution sur budget primitif 2020		BP 2020	Budget total	Réalisé
		en volume	en %			y/c rattachements
011 - Charges à caractère général	86 300,00 €	43 015,00 €	99,38%	43 285,00 €	38 342,00 €	13 005,13 €
012 - Charges de personnel	10 000,00 €	0,00 €	0,00%	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	5,00 €	0,00 €	0,00%	5,00 €	5,00 €	0,38 €
67 - Charges exceptionnelles	2 000,00 €	-865,11 €	-30,19%	2 865,11 €	2 865,11 €	1 204,00 €
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>98 305,00 €</b>	<b>42 149,89 €</b>	<b>75,06%</b>	<b>56 155,11 €</b>	<b>51 212,11 €</b>	<b>14 209,51 €</b>
042 - Opérations d'ordre transfert entre sections	143 260,00 €	-1 906,00 €	-1,31%	145 166,00 €	150 109,00 €	150 108,97 €
002 - Résultat d'exploitation reporté				2 621,89 €	2 621,89 €	--
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>	<b>143 260,00 €</b>	<b>-4 527,89 €</b>	<b>-3,06%</b>	<b>147 787,89 €</b>	<b>152 730,89 €</b>	<b>150 108,97 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>241 565,00 €</b>	<b>37 622,00 €</b>	<b>18,45%</b>	<b>203 943,00 €</b>	<b>203 943,00 €</b>	<b>164 318,48 €</b>

RECETTES D'EXPLOITATION	BUDGET 2021			BUDGET 2020		
	BP 2021	Evolution sur budget primitif 2020		BP 2020	Budget total	Réalisé
		en volume	en %			y/c rattachements
70 - Vente de produits fabriqués, prestations	183 165,00 €	37 622,00 €	25,85%	145 543,00 €	145 543,00 €	84 440,01 €
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	1 489,78 €
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	<b>183 165,00 €</b>	<b>37 622,00 €</b>	<b>25,85%</b>	<b>145 543,00 €</b>	<b>145 543,00 €</b>	<b>85 929,79 €</b>
042 - Opérations d'ordre transfert entre sections	58 400,00 €	0,00 €	0,00%	58 400,00 €	58 400,00 €	58 400,00 €
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>	<b>58 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00%</b>	<b>58 400,00 €</b>	<b>58 400,00 €</b>	<b>58 400,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>241 565,00 €</b>	<b>37 622,00 €</b>	<b>18,45%</b>	<b>203 943,00 €</b>	<b>203 943,00 €</b>	<b>144 329,79 €</b>

### **Les dépenses d'exploitation :**

- **Les charges à caractère général** (chap.011) Elles s'élèvent à 86 300 € et se composent essentiellement :
  - de charges d'entretien et de maintenance technique pour 50 000 €,
  - de prestations de nettoyage pour 8 000 €,
  - de fournitures d'entretien et fournitures diverses 3 000 €,
  - de remboursement de frais au budget principal (électricité) pour 25 000 €,
  - frais divers pour paiement par carte bancaire : 300 €
- **Les charges de personnel** (chap.012) correspondent au remboursement au budget de la ville des frais de mise à disposition d'un agent communal à temps non complet pour 10 000 €.
- **Les charges exceptionnelles** (chap.67) Ce chapitre regroupe les opérations comptables spécifiques et notamment les titres annulés sur exercice antérieur ou bien l'apurement de certains engagements. Ce poste est estimé à 2 000 €.
- **Les dotations aux amortissements** (chap.042) Le montant des dotations s'élève à 143 260 € et correspond d'une part à l'amortissement annuel de l'immobilisation que représente le parking public Mairie-Cathédrale (durée d'amortissement totale : 40 ans), soit 130 445 € et d'autre part à l'amortissement du matériel courant pour une somme de 12 815 €. Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4, il s'agit d'une dépense obligatoire destinée à financer le renouvellement d'une partie des biens acquis.

### **Les recettes d'exploitation :**

- **Les produits du service** (chap.70) sont constitués par des recettes provenant de l'exploitation des parkings publics pour une somme globale de 183 165 €, à savoir :
  - vente d'abonnement de stationnement aux particuliers et entreprises (65 000 €),
    - 55 000 € Parking Mairie-Cathédrale
    - 10 000 € Parking Léopold S. Senghor
  - vente de places au public selon une tarification horaire (115 165 €),
    - 70 000 € Parking Mairie-Cathédrale
    - 40 165 € Parking de la Préfecture
    - 5 000 € Parking Léopold S. Senghor
  - vente de contremarques à la ville destinées aux intervenants extérieurs assurant des missions ponctuelles (permanence des services fiscaux, consultants, intervenants divers,...) pour 3 000 €.

### **Mise en place du parking de la Préfecture**

Actuellement, le budget annexe gère deux parkings : un parking en intérieur (parking Mairie-Cathédrale) et un parking en extérieur (parking Léopold S. Senghor).

Il a été approuvé en conseil municipal (délibération n° CM20201116\_141 du 16 novembre 2020) la création d'un parking fermé près de la Préfecture et de fixer les tarifs afférents.

Depuis 2009, la commune historique d'Evry règlemente le stationnement sur voirie et notamment le parking situé à proximité de la Préfecture et du Conseil départemental de l'Essonne. Ce parking, d'une capacité de 75 places, est situé en zone rouge.

Les usagers de ce parking effectuent des démarches dans les deux administrations précitées et manquent de visibilité sur la durée de leur stationnement. Le contrôle de cette zone nécessite donc des passages très réguliers de patrouilles de police municipale pour faire respecter la tarification en place.

La ville d'Evry-Courcouronnes a considéré que cette situation devait être améliorée pour la sérénité des usagers. Il a été proposé de transformer le parking actuel géré par horodateurs en parking fermé (capacité 76 places), sur le modèle de celui réalisé rue Léopold S. Senghor.

Cette évolution induit la réalisation de travaux pour un montant prévisionnel de 390 000€ HT :

- Remise en état de la surface de stationnement
- Installation d'une caisse et de barrières
- Installation de caméras de vidéo protection
- Mise aux normes PMR

La somme de 194 077 € a déjà été engagée sur les crédits 2020 et reportée sur 2021. Le solde sera pris sur les crédits 2021.

Ce nouvel équipement est donc sorti du périmètre du stationnement payant du Centre-Ville et intégré à la gestion en régie des parkings payants de la ville d'Evry-Courcouronnes.

En conséquence, le budget annexe et la régie autonome permettant la gestion des parkings publics Mairie-Cathédrale et Léopold S. Senghor sont modifiés pour pouvoir prendre en compte les actifs, les recettes et les dépenses effectuées sur le nouveau Parking Préfecture.

### **Parking Léopold S. Senghor : Création de nouveaux abonnements et fixation des tarifs afférents**

Par délibération en date du 16 novembre 2020 (CM20201116\_144) le conseil municipal a adopté la mise en place de nouveaux abonnements pour le parking Léopold S. Senghor et fixé les tarifs afférents.

Ainsi, depuis 2015, les tarifs du parking Léopold S. Senghor (dit Parking du marché) n'ont pas été actualisés afin de tenir compte de la situation financière des usagers de ces équipements.

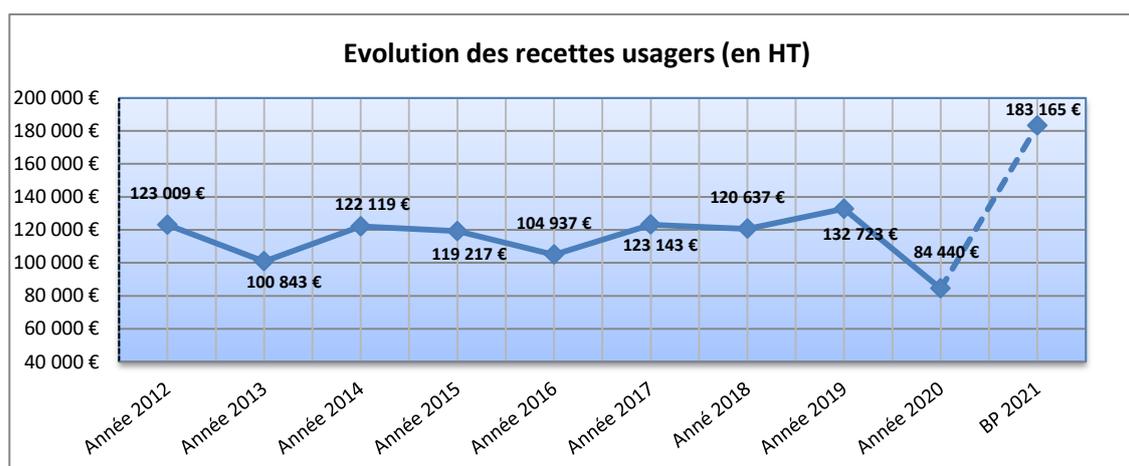
La ville d'Evry-Courcouronnes a souhaité toutefois adapter la politique tarifaire actuelle aux besoins nés de la fusion des villes historiques d'Evry et de Courcouronnes.

Une forte demande était faite par les entreprises situées sur le boulevard des Champs Elysées, du fait du manque de places sur voirie et dans les parkings privés.

De ce fait, la ville a approuvé les tarifs ci-dessous :

<b>Durée Abonnement</b>	<b>Parking Mairie-Cathédrale</b>	<b>Abonnement professionnel centre-ville</b>	<b>Parking Senghor</b>
1 mois	56 €	50 €	<b>50 €</b>
3 mois	156 €	100 €	<b>100 €</b>
6 mois	306 €	200 €	<b>200 €</b>
12 mois	612 €	400 €	<b>400 €</b>

Le graphique ci-dessous retrace les recettes perçues depuis 2012 ainsi que les recettes estimées et inscrites sur le projet de budget primitif 2021. Celles-ci prennent en compte l'évolution tarifaire du parking Léopold S. Senghor ainsi que la création et la mise en service du nouveau parking de la Préfecture.



A noter que nous avons un delta entre le prévisionnel du BP 2020 : 145 543 € et le réalisé : 84 440 €. En effet, les différents confinements liés à la crise sanitaire ainsi que l'adhésion de plus en plus grande au télétravail ont fait chuter les recettes des visiteurs horaires.

**Le chapitre de recettes 70 (produits des services)** a été construit sur les bases que nous venons d'évoquer et conduit à une inscription budgétaire à hauteur de **183 165 €**. Il est certes

ambitieux au regard des recettes antérieures, mais réaliste compte tenu des profondes modifications que nous venons d'exposer.

▪ **Les reprises de subventions** (chap.042)

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4, les subventions reçues au titre de la construction et de la réhabilitation du parking public doivent être amorties au même titre que le bâtiment lui-même et pour la même durée. Le montant total des reprises de subvention pour l'exercice 2021 s'élève à 58 400 €.

La section d'exploitation présente un total tant en dépenses qu'en recettes à hauteur de 241 565 €.

**III – Présentation de la section d'investissement**

Les autorisations budgétaires en dépenses et en recettes concernent principalement des opérations d'ordre ayant pour objet l'amortissement du parking public (143 260 €) ainsi que les subventions reçues (58 400 €).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2021			BUDGET 2020		
	BP 2021	Evolution sur budget primitif 2020		BP 2020	Budget total	Réalisé
		en volume	en %			
16 - Emprunts et dettes assimilées	500,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	-49 700,00 €	-100,00%	49 700,00 €	49 700,00 €	2 891,18 €
21 - Immobilisations corporelles	86 860,00 €	-327 374,76 €	-79,03%	414 234,76 €	419 177,76 €	0,00 €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>87 360,00 €</b>	<b>-376 574,76 €</b>	<b>-81,17%</b>	<b>463 934,76 €</b>	<b>468 877,76 €</b>	<b>2 891,18 €</b>
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	58 400,00 €	0,00 €	0,00%	58 400,00 €	58 400,00 €	58 400,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>58 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00%</b>	<b>58 400,00 €</b>	<b>58 400,00 €</b>	<b>58 400,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>145 760,00 €</b>	<b>-376 574,76 €</b>	<b>-72,09%</b>	<b>522 334,76 €</b>	<b>527 277,76 €</b>	<b>61 291,18 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2021			BUDGET 2020		
	BP 2021	Evolution sur budget primitif 2020		BP 2020	Budget total	Réalisé
		en volume	en %			
165 - Dépôts et cautionnements reçus	2 500,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	143 260,00 €	-1 906,00 €	-1,31%	145 166,00 €	150 109,00 €	150 108,97 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00 €	-377 168,76 €	--	377 168,76 €	377 168,76 €	--
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>143 260,00 €</b>	<b>-379 074,76 €</b>	<b>-72,57%</b>	<b>522 334,76 €</b>	<b>527 277,76 €</b>	<b>150 108,97 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>145 760,00 €</b>	<b>-376 574,76 €</b>	<b>-72,09%</b>	<b>522 334,76 €</b>	<b>527 277,76 €</b>	<b>150 108,97 €</b>

**Les recettes d'investissement :**

Les ressources d'investissement concernent essentiellement les amortissements et s'établissent à hauteur de 143 260 €.

Nous inscrivons également la somme de 2 500 € sur le chapitre 165 afin d'enregistrer les cautionnements reçus.

**Les dépenses d'investissement :**

Une prévision budgétaire est inscrite à hauteur de 143 260 € équilibrant ainsi la section d'investissement.

- 86 760 € sont inscrit sur le chapitre 21 (immobilisations corporelles) pour la continuation des travaux du parking de la Préfecture et la modernisation du parking Mairie-Cathédrale. Ceux-ci seront complétés lors de la reprise du résultat antérieur, après le vote du compte administratif.

La reprise du résultat estimé sera à hauteur de 465 986,55 €. Cette somme permettra de finaliser les travaux commencés en fin d'année 2020.

- 58 400,00 € au chapitre 040 qui correspond aux subventions transférées (nous retrouvons le même montant en recette de fonctionnement – chapitre 042)
- 500 € pour le remboursement des cautions

La réalisation de ces investissements sur 2021 est le produit d'une réflexion globale sur la gestion des parkings et l'avenir de l'exercice de cette compétence, notamment afin d'améliorer l'équilibre budgétaire de ce budget annexe.

Il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter la section d'investissement du budget annexe tant en dépenses qu'en recettes à hauteur de 145 760 €.